



ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS FINANCIERS - IMMO

• QUI SOMMES-NOUS ?

Parmi plus de 3 000 entreprises ou groupes cotisant à l'ANACOFI, près de **1 300 entreprises** sont adhérentes à l'ANACOFI IMMO.

L'ANACOFI-IMMO reste le seul syndicat professionnel représentatif de l'immobilier patrimonial et de l'immobilier d'entreprise. Et cette autorisation à agir auprès des instances publiques est largement mise en œuvre, nous permettant d'échanger avec nos régulateurs et législateurs : réponses & positions à de nombreuses PPL, RDV ministériels, débats publics, défense des intérêts de la profession face à l'Autorité de la Concurrence, ... dans les seuls buts de sauvegarder le logement et de défendre les intérêts des parties prenantes (particuliers, intermédiaires et professionnels).

Ses objectifs principaux :

- **La représentation des activités** liées au secteur de l'immobilier patrimonial.
- **L'accompagnement des professionnels** dans la compréhension de la réglementation et ses implications.
- **La réflexion interprofessionnelle** sur des sujets et problèmes communs.
- **L'assistance aux professionnels** en vue de leur permettre d'exercer.
- **La formation continue obligatoire** avec le suivi des heures identifiées (14h / an).

LES PRINCIPALES MISSIONS :

- **Faire connaître notre point de vue** dans des colloques, manifestations et organismes liés à notre profession pour représenter vos intérêts distincts des autres professionnels de l'immobilier.
- **La formation continue** : vous permettre de remplir vos obligations par des modules en présentiel ou en e-learning, via des journées partenaires, des colloques ou des partenariats privilégiés avec d'autres centres de formations agréés.
- **Veiller aux évolutions réglementaires** et mettre à disposition un service juridique interne avec une base documentaire.
- **Donner de l'information régulière** sur nos obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBFT).
- **Faire appliquer un code de déontologie** et de bonnes pratiques au service du client.
- **Procurer des services mutualisés à des conditions négociées** : RC pro, formations professionnelles, logiciels métiers...
- **Participer à des commissions transversales et interprofessionnelles** : Commission LMP / LMNP / Rapports émis auprès du CNTGI,...
- **Informer ses membres** via un site internet et une newsletter
- **Médiateur dédié**

A RETENIR :

RÉSEAUX SOCIAUX



BUREAU :

PRÉSIDENT : Yann GAGNIER
VICE-PRÉSIDENTE : Céline MAHINC
SECRÉTAIRE : Jean-Yves GATE

COMMENT ADHÉRER À L'ANACOFI-IMMO?

EMAIL : contact@anacofi.asso.fr - PERMANENCE : 01 53 25 50 80 - ADRESSE : 92 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS

● ADHÉSION ●

Sont éligibles au statut de membre de l' ANACOFI IMMO tout agent immobilier titulaire de la carte T et tout négociateur en immobilier travaillant en délégation de carte T.

Pour adhérer, vous devrez être ou devenir membre de l'ANACOFI, ou d'une ASSOCIATION CONFÉDÉRÉE
ET

joindre votre bordereau ANACOFI-IMMO

Vos demandes peuvent être présentées simultanément.

Formulaires : Voir rubrique adhésion de notre site : www.anacofi.asso.fr

COTISATION

- Pour les entreprises ou personnes physiques :
30 €/an pour l'ANACOFI-IMMO
- Pour les groupes de moins de 5 entreprises et/ou pour les entreprises de moins 20 collaborateurs dirigeants et salariés.
110 €/an de 5 à 20 sociétés ou de 20 à 50 salariés
300 €/an plus de 20 sociétés ou 50 salariés
Entre 300 et 3300 €/an pour l'ANACOFI

LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Suite aux différents décrets relatifs à la formation continue des professionnels de l'immobilier, les équipes de l'ANACOFI et de l'ANACOFI Immo vous permettent de remplir vos obligations professionnelles de formation continue. Notre plateforme formation ANACOFI propose de la formation diversifiée et aide ainsi à trouver des heures de formation via des modules en présentiel, en distanciel et/ou en e-learning :

- Le financement et les assurances de l'immobilier 7h
- Investir dans l'immobilier autrement 7h
- SCI, Le bon départ 7h
- Le loueur en meublé dans tous ses états 7h
- Les travaux en immobilier 7h
- MOOC non-discrimination 2h
- Ateliers Hoguet 1 et Hoguet 2 sur les mises en oeuvre des procédures et la relation client, chacun 7h dont 2h en déontologie

Des formations en partenariats privilégiés, des modules «passerelles» proposés par d'autres entités ANACOFI, peuvent également permettre de valider des heures immo. Des formations via les interventions de nos partenaires dans le cadre du « tour de France » sont également validantes. Par ailleurs, notre MOOC gratuit de 2h vous permet de répondre facilement à l'obligation de formation sur la non-discrimination immobilière ; et toujours les 2h en déontologie, dans le cadre de chacun des ateliers Hoguet 1 et 2.

L'accompagnement ANACOFI : pour les membres de l'ANACOFI-IMMO, notre portail de formation permet de tenir le décompte de toutes les heures spécifiques à l'immobilier (internes ou non). N'oubliez pas de renseigner la date de validité de votre carte CCI ! NB : *le syndicat n'est ni tiers de confiance ni autorité : nous ne sommes pas responsables de ce que vaudront en heures les formations suivies, ni des sanctions encourues pour non-respect.*

LES ATOUTS DE LA CONFÉDÉRATION ANACOFI

• **ANACOFI - Structure Confédérale** : Regroupe les entreprises du conseil et de l'intermédiation, de la sphère patrimoniale et financière indépendante. IOBSP, Courtiers en assurance-vie, CIF, CGP, conseils en finance et développement d'entreprises, professionnels de l'immobilier

ANACOFI-CIF : Co-régulateur, agréé par l'AMF, pour les CIF (Conseils en Investissement Financiers)

ANACOFI -IMMO : Syndicat professionnel d'intermédiaires en immobilier

ANACOFI-COURTAGE : Structure dédiée à la représentation et la défense des métiers de nos adhérents IOBSP et assurances agréée par l'ACPR

ANACOFI-SYNDICAT : Structure dédiée à la représentativité sociale pour l'ensemble des courtiers conseils

Association Confédérées : ANCDGP, EPPA France, Finance Innovation.

• **Syndicat de Branche CPME**

• **Membre de la FECIF** : Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers afin de défendre et promouvoir le rôle joué par les conseils et intermédiaires financiers en Europe.

• **Partenaire de la CIFA** : Fondation à but non lucratif reconnue d'utilité publique, la CIFA est la seule ONG (organisation non gouvernementale) représentant les professionnels de la finance à bénéficier d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc)

UNE ORGANISATION OPERATIONNELLE

- 45 salariés permanents
- 80 professionnels élus et bénévoles dont 40 interlocuteurs régionaux à votre disposition
- 1 service juridique interne
- Salles de réunion, un extra net interactif, ...
- Une base de données et des bases documentaires

LES SERVICES

- Une ligne de service complète et diversifiée : Assistance réglementaire et juridique ; Centrale de référencement ; recrutement ; Achat /Cession de cabinets/entreprises, assurances, CE externalisé, ...
- 70 manifestations régionales par an pour échange

L'INTERPROFESSIONNALITE

- Faisant partie d'un environnement métier comprenant Conseil en Gestion de Patrimoine, Conseils en finance et accompagnement d'entreprises, Courtiers en assurances, Conseils en Investissements Financiers, Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement, autres Conseil à l'entreprise, Immobilier
- Chacun dispose des moyens de l'ANACOFI, mais peut, dans sa section ou association, se concerter et échanger sur ses problématiques métier propres

LES PARTENARIATS

- Plus de 100 accords à ce jour à notre actif : Ecoles, Universités et Organismes spécialisés
- Fournisseurs : Logiciels, presse, sourcing, services dédiés
- Compagnies, Banques et Etablissements de crédit, promoteurs